



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Edouard VEAU

Références : PC08605521A0004-1

**Direction régionale
des affaires culturelles**

La Préfète de région

à

Direction départementale des Territoires de Vienne

20 Rue de la Providence

86020 POITIERS CEDEX

À l'attention de Athénaïs Maxime,

Poitiers, le 27 septembre 2021

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : LA CHAPELLE-BATON (VIENNE), Lieu-dit Les Plantes
PC08605521A0004
Votre courrier du 4 août 2021
Livre V du Code du patrimoine

COURRIER ARRIVÉ
- 1 OCT. 2021
Autorisations d'Urbanisme

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 6 septembre 2021.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour la Préfète de région
et par délégation
Pour la Directrice régionale des affaires culturelles
et par subdélégation,
La Conservatrice régionale de l'archéologie adjointe

Gwénaëlle MARCHET-LEGENDRÉ